

- Enquête

Dans le Calvados, rentrée (toujours) sous tension à l'école Freinet

Un enfant radié de l'école et une enseignante exfiltrée qui revient par la petite porte. Après une année difficile à l'école Freinet d'Hérouville Saint-Clair, qui s'était conclue par le départ de la quasi-totalité des enseignants, la rentrée que tous souhaitaient « apaisée » n'a pas eu lieu.

Par marylene carre | 15 Sep 2020



Ce mardi 1^{er} septembre, les enfants reprennent le chemin de l'école Freinet d'Hérouville-Saint-Clair dans l'agglomération caennaise. Ils sont un peu moins nombreux que l'an passé : 245 élèves contre 287. Ici, la plupart des enfants arrivent par dérogation, pour bénéficier de la pédagogie Freinet.

Les demandes ont diminué de 40 % et une trentaine d'élèves ne se sont pas réinscrits. Les enfants avaient laissé en juillet un établissement en pleine crise comme l'a documenté une précédente enquête du Poulpe. Une enquête administrative avait abouti à la décision de l'inspection académique de reprofiler tous les postes. Dix des douze enseignants ont quitté l'école. Les nouveaux titulaires ont été sélectionnés par l'académie et seront désormais évalués et reconfirmés (ou non) chaque année. Ainsi devait s'achever le conflit interne qui opposait l'équipe et sa directrice, reconduite sur son poste.

En ce jour de rentrée, Jérémie*, 8 ans, accompagné par sa maman, retrouve sa classe et ses copains. Le maire, son adjointe à l'éducation et l'inspectrice de circonscription sont présents et ont invité la presse pour réaffirmer leur soutien à l'école et appeler à une rentrée apaisée. Enterrés les conflits de l'an passé, « *on part d'une page blanche* » explique l'élue. « *On a envie d'une année sereine, où l'intérêt de l'enfant prime* », abonde la directrice.

Dès le jeudi pourtant, le climat change. La directrice et l'inspectrice barrent l'entrée de la classe à Jérémie, obligeant les autres enfants à se faufiler pour rejoindre leurs places, devant les parents ébahis. Les deux fonctionnaires opposent à la mère un certificat de radiation. Comme elle persiste à faire rentrer son fils, la directrice prend l'enfant par le bras et l'emmène dans une autre classe, où il passe toute la journée à l'écart, dans un coin de la salle. Quand sa mère vient le chercher, elle est prise à partie par la directrice : « *Vous vous rendez-compte de ce que vous faites subir à votre enfant ?* »

Radié, dans l'intérêt de l'enfant

Comment en est-on arrivé là ? Le jour de la sortie des classes, en juillet dernier, le père de Jérémie a une altercation avec la directrice, dans son bureau, en présence de deux enseignantes. Inquiet sur l'avenir de l'école, il est venu demander des explications, s'emporte, tape dans le tableau électrique, avant de s'effondrer en larmes, raccompagné à la sortie par les deux enseignantes. Celles-ci témoignent le jour même devant l'inspectrice et sur le registre santé et sécurité au travail : « *il y a eu un geste de colère, mais aucune violence ni insulte envers la directrice. Le papa est reparti calmement. C'est une famille sympathique qui n'a jamais posé problème à l'école.* »

La directrice aurait porté plainte contre le père et les deux enseignantes (aucune convocation ne leur est encore parvenue). Le lendemain, le père se rend de lui-même au commissariat pour expliquer, sans le justifier, son geste de colère. L'été s'écoule sans que rien ne se passe ; la mairie n'a pas reçu de signalement pour le tableau électrique endommagé. Trois jours avant la rentrée, la mairie est contactée par l'académie : elle doit annuler la dérogation accordée l'an passé à la famille.

« *On n'avait pas de motif*, explique Mariannick Lefranc, directrice du service Education. *Le directeur académique nous a répondu que le père représentait un trouble à l'ordre public. La directrice de l'école refusait l'inscription de l'enfant et exercerait si besoin le droit de retrait de toute l'équipe.* » La mairie et l'inspectrice tentent une médiation. Le père se fend d'une lettre d'excuse, promet de ne pas remettre les pieds à l'école. Mais la veille de la rentrée, Jérémie n'est pas sur les listes affichées à l'école. « *On s'est évertué à raisonner la famille*, explique Claude Chotteau, adjoint au directeur académique. *Mais devant son attitude remontée, nous n'avions pas d'autre choix. Les faits reprochés sont extrêmement graves* (Mr Chotteau parle d'une victime « *molestée et insultée, devant témoins* »).

« *L'équipe éducative nous a dit de façon responsable et unanime, en ayant profondément réfléchi, qu'il était inconcevable que l'enfant reste dans l'école*, poursuit notre interlocuteur. *On a agi dans son intérêt. La responsabilité n'en incombe ni à l'inspection académique, ni à l'école, ni à la mairie.* » La nouvelle équipe éducative, qui n'était pas présente au moment des

faits, n'aura jamais eu l'occasion de rencontrer la famille. La justice tranchera sur une éventuelle sanction du père. L'institution scolaire a déjà statué sur le sort de l'enfant, qui ne réintégrera pas son établissement.

Et l'enseignante « exfiltrée » réapparaît...

« *Il faut tourner la page du passé* », martèle l'académie. Et pour cela, construire une nouvelle équipe soudée autour du projet spécifique de l'école Freinet. Le directeur académique s'était engagé à y mettre les moyens. Deux fois deux jours de formation pour toute l'équipe, avec des spécialistes de la méthode Freinet. Mais pas ceux du partenaire historique, l'association ICEM-pédagogie Freinet, pourtant mentionné dans la fiche de poste, dont la proposition a été déclinée. Pour la première formation, l'académie a fait appel aux conseillères pédagogiques de la circonscription (qui ne font pas partie du mouvement Freinet). « *Ça s'est bien déroulé, on a constaté que le collectif était déjà créé* », apprécie Christiane Palain, inspectrice de la circonscription. Le nouveau « conseil des maîtres » s'est en effet réuni avant la rentrée à l'école.

Pour animer ce stage d'équipe, la directrice a sollicité une ancienne collègue de Freinet, mais pas n'importe laquelle : l'enseignante qui avait dû changer d'établissement il y a un an, suite à des signalements de « *comportements inappropriés avec les enfants* ». Le départ de cette enseignante avait notamment motivé l'ouverture de l'enquête administrative. Interrogés à ce sujet, l'inspectrice et l'adjoint au directeur académique « *ne sont pas au courant. Il s'agit d'un temps informel, non institutionnel, qui n'appartient qu'aux enseignants. Nous n'avons pas à interférer.* » Même si sa présence est jugée « *indésirable* » à l'école. La vigilance promise par l'académie, et qui justifiait la création de postes profilés, est relative. Il n'est pas certain que ce manque de transparence favorise le retour de la confiance et de la sérénité à Freinet.

Sollicitée par Le Poulpe, Virginie Fessard, la directrice de l'école Freinet d'Hérouville-Saint-Clair, n'a pas donné suite avant la mise en ligne de cet article.

